



Fin d'un avenant temporaire pour remplacement, mais maintien au poste.

Par **franck974**, le **16/10/2024** à **22:12**

Bonjour,

À la suite d'un remplacement partiel, mon employeur a établi un avenant à mon contrat de travail pour une durée de trois mois, afin de me faire passer du poste d'agent à celui de référent opérationnel. Cet avenant prenait fin le 31 août 2024. Cependant, à ce jour, je continue d'exercer les fonctions de référent opérationnel, sans qu'un nouvel avenant ni aucune modification de mon contrat de travail n'ait été fait.

Je souhaiterais savoir si cette situation est légale et quels sont mes Droits et recours dans ce cas.

Merci d'avance.

Edit modération : suppression des liens vers un site concurrent.